

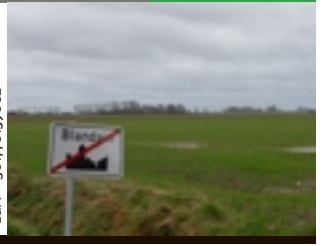
TOURNAI

« Au final, grâce à cet accord équilibré, tout le monde gagne et tout le monde perd donc aussi un peu. » **Xavier DELBECQ**

**17** ans. La durée du conflit qui oppose Ideta à l'APIC. Les deux parties viennent d'en mettre un terme.

**Zone Tournai Ouest 3 : première phase en mars 2018**

EGA - 3077059082



# Tournai Ouest 3 : fin de la discorde

**Les deux parties, en conflit depuis 17 ans, ont conclu « un accord équilibré » pour la mise en œuvre du futur parc d'activités économiques.**

L'APIC (association pour l'intégrité des campagnes de Blandain, Hertain, Lamain et Marquain) et l'intercommunale Ideta ont trouvé un terrain d'entente relatif aux projets d'infrastructures économiques prévus à l'ouest de Tournai. Cet « accord équilibré » met un terme à près de 17 années de discorde. Il a été officialisé ce jeudi par un communiqué de presse cosigné par les deux parties.

La convention signée prévoit qu'Ideta et l'APIC mettent fin à toutes les actions judiciaires, procédures en appel et recours concernant la zone d'activité économique Tournai Ouest III, son expropriation, l'existence des huit éoliennes déjà en place sur le territoire de Blandain, et les permis obtenus concernant le rond-point au carrefour N7-A8 et la route d'accès vers Tournai Ouest III au départ de ce rond-point.

Dans la même logique, l'APIC s'engage à s'abstenir de toute



EGA - 4050388116

**Xavier Delbecq assure que l'APIC restera vigilant** par rapport aux projets qui verront le jour à l'ouest de Tournai.

contestation future des projets d'Ideta sur le parc de Tournai Ouest III pour des motifs de pure forme et sous réserve que ces projets soient bien conformes à la destination de la zone prévue au plan de secteur.

Les conditions sont donc réunies pour la mise en œuvre de la zone d'activité économique Tournai Ouest III en 2018.

**Pas d'extension au périmètre**

De son côté, Ideta garantit qu'il n'y aura pas d'extension au périmètre actuel prévu de Tournai Ouest III et abandonne l'avant-projet frontalier de Tournai

## Un comité d'accompagnement

Selon les termes de l'accord, IDETA veillera à assurer une bonne intégration du futur parc d'activités dans les villages environnants, et en particulier à prévenir les risques d'inondation. Un Comité d'accompagnement Tournai Ouest rassemblant des représentants d'IDETA, de la ville de Tournai, de l'APIC et du Comité pour un Zoning Propre est constitué pour faciliter l'échange d'informations et garantir une mise en œuvre harmonieuse de la zone d'activités.

Chrystole Deffontaines, le secrétaire du « Comité pour un zoning propre », prend acte de l'accord. « Créé en 1996 pour s'opposer à l'implantation d'une société spécialisée dans les enrobés bitumeux, dont l'activité présentait des risques environnementaux et sanitaires, notre comité continuera à étudier les dossiers en toute indépendance et de manière constructive, pour éviter que des dossiers douteux puissent voir le jour ». **C.Ds**

Ouest IV à Lamain.

Outre la mise en place d'un comité d'accompagnement, l'accord global prévoit également que les indemnités d'expropriation des propriétaires et exploitants seront revues selon un barème actualisé et que les frais engagés dans les différentes procédures seront pris en charge par Ideta.

Pour rappel, le futur parc d'activités de 110 hectares de Tournai Ouest III permettra de prendre le relais des parcs de Tournai Ouest I et II saturés. Situé au nord-ouest de l'échangeur de Marquain, ce futur parc d'activités sera accessible par une voirie directe et un nouveau rond-point à la sortie de l'autoroute A17/E42 afin de désengorger les accès actuels et faciliter la mobilité au sein du pôle.

Des plantations de zones-tampons assureront la transition entre le parc d'activités et les zones d'habitat du village de Blandain et offriront une meilleure intégration paysagère. Des dispositifs de gestion des eaux réduiront l'impact de l'urbanisation sur le réseau hydrographique de la zone. Ideta a prévu d'entamer la première phase de mise en œuvre de la zone d'activités dès le mois de mars de cette année et d'aménager près de 54 ha de terrains industriels commercialisables, adaptés aux besoins des entreprises. ■

# La vigilance reste de mise à l'APIC

● **Christophe DESABLENS**

La guérilla juridique opposant Ideta et l'APIC ne date pas d'hier. Les procédures urbanistiques visant à créer le zoning Tournai Ouest III ont été initialisées en 2001, combattues sans cesse depuis lors par l'APIC. Dernier épisode en date : en septembre 2017, le tribunal de Première instance de Tournai déclarait « nul » l'achat par l'intercommunale de terrains agricoles, intervenu à l'amiable en 2008, dans la perspective d'y établir la zone d'activités économiques Tournai Ouest 3. Ideta avait décidé d'aller en appel de ce jugement.

Quatre mois plus tard, la hache de guerre est donc enterrée. Xavier Delbecq, le président de l'APIC (Association pour l'intégrité des campagnes de Blandain, Hertain, Lamain,



**L'APIC organise son « printemps »** le 4 mars prochain.

Marquain), indique que tout s'est réglé assez rapidement. « Au cours de ces trois derniers mois, le dialogue s'est instauré entre Ideta et notre comité, parce que les deux parties se sont rendu compte qu'elles avaient intérêt à discuter ».

Le raisonnement de l'APIC est le suivant : « Tournai 3 verra le jour parce que c'est une issue inéluctable.

Parce que les décideurs de l'intercommunale et les décideurs politiques en ont décidé ainsi, parce que des décrets ont été instaurés sur mesure pour permettre à des dossiers comme ceux-là d'aboutir... Alors on se dit que, au lieu de se battre quand l'issue est quand même inéluctable, autant consacrer notre énergie pour que ça se fasse le mieux possible pour les habitants des

villages concernés », insiste M. Delbecq. « De son côté, Ideta voyait le temps passer et risquait de voir des subsides européens lui passer sous le nez. Au final, grâce à cet accord équilibré, tout le monde gagne et tout le monde perd donc aussi un peu ».

**Des « compensations » encore**

Nous expliquons par ailleurs les détails de l'accord et les « victoires » obtenues par chacun des camps. Cela signifie-t-il que l'APIC clôturera ses activités ? « Notre action continue. Au sein du comité d'accompagnement, tout le monde gardera son identité propre. Ce sera un lieu où les échanges devront être facilités, et nous veillerons à ce que la mise en œuvre future du nouveau zoning soit la meilleure possible au niveau environnemental ».

Par ailleurs, Xavier Delbecq insiste sur la prise de conscience ce la part de la ville de Tournai que les environnements de plusieurs

villages sont fortement agressés par les zonings et les éoliennes, et que des formes de compensations seront mises en œuvre. « La commune peut par exemple mettre de l'huile dans les rouages du projet de maison de village à Lamain, ou faire avancer la mise en œuvre du dispositif d'isolement entre le village de Marquain et le zoning Tournai 1... »

Si l'opposition ne sera plus systématique par rapport à Ideta et à ses dossiers, la vigilance restera de mise. « Parce que nous n'accepterons pas les choses non porteuses de qualité. On continuera à travailler pour protéger les villages des nuisances, en termes de bruit, d'odeurs, de charrois... »

Le prochain printemps de l'APIC aura donc bel et bien lieu. Ce sera le 4 mars prochain à Hertain. « Le climat sera plus apaisé ». ■